

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie - BUTALI Carole-Anne - CHAPUIS Claude - CRESPE Anaëlle - ESCOMEL Sylvie - PRIMET Michelle

Messieurs CELETTE Robert - GRENIER Joël - JAMONAC Vincent – LARGERON Joseph - ROUX Jean-François – SABATIER René – SAUVAYRE Georges - SPEISSMANN Jean-Paul

Pouvoir :

CHOL Marie-Claire donne pouvoir à GRENIER Joël

Secrétaire de séance : Valérie BERNE

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

1°/ Affectation des résultats

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 1068 en section d'investissement :

Au budget principal : la somme de 133 121.67 €
Au budget PUP : la somme de 514.21 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 002 en excédent de fonctionnement :

Au budget principal : la somme de 373 039.51 €
Au budget CCAS : la somme de 2 179.83 €
Au budget PUP : la somme de 10 756.23 €

2°/ Vote du budget 2024

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, présente le budget principal ainsi que les budgets annexes qui s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général.....	245 887.27 €
Charges de personnel.....	341 643.59 €
Virement à la section d'investissement	516 075.74 €
Autres charges de gestion courante.....	91 306.92 €
Charges financières	10 859.69 €
Atténuation de produits	1 766.00 €
Opération d'ordre	65 850.19 €
Provisions semi-budgétaires	45 000.00 €
Total	1 318 389.40 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté.....	373 039.51 €
Remboursement sur rémunération, personnel	1 500.00 €
Opération d'ordre	29 207.47 €
Produits des services	47 030.00 €
Impôts et taxes.....	642 716.36 €
Dotations et participations	189 896.06 €
Autres produits gestion courante.....	35 000.00 €
Total	1 318 389.40 €

Section d'investissement – Dépenses

Immobilisations incorporelles	80 000.00 €
Solde d'exécution.....	133 121.67 €
Dotations, fonds divers.....	26 215.00 €
Travaux en régie / opération d'ordre	29 207.47 €
Remboursement d'emprunts	96 506.43 €
Immobilisations corporelles	96 462.18 €
Immobilisation en cours	584 498.61 €
Total	1 046 011.36 €

Section d'investissement – Recettes

Virement à la section de fonctionnement.....	516 075.74 €
Dotation fonds divers, réserves	223 563.82 €
Subvention d'investissement.....	240 521.61 €
Opération d'ordre entre section	65 850.19 €
Total	1 046 011.36 €

BUDGET CCAS

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général.....	5 000.00 €
Autres charges de gestion courante.....	1 179.83 €
Total	6 179.83 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté.....	2 179.83 €
Dotations et participations	3 500.00 €
Produits des services	500.00 €
Total	6 179.83 €

Vote des subventions : subventions à des organismes de droit privé

ACCA St Clair	130.00 €
Association Haut Vivarais	380.00 €
Deume Basket	300.00 €
FNACA	100.00 €
OGEC SAVAS (7 x 1000 +4 x 700 €).....	9 800.00 €
Le Club des Heureux de Vivre	100.00 €
Sou des écoles	500.00 €
Sou des écoles (activité piscine)	500.00 €
Sou des écoles (goûter de Noël)	400.00 €
Tennis Club.....	300.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- Le budget principal
- Le budget CCAS
- Le budget PUP

3°/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.12 %
- Taxe d'habitation : 10.62 %

4°/ Redevance d'occupation du domaine public – ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle que la redevance d'occupation du domaine public est une redevance annuelle perçue par les communes ou le Département pour l'utilisation d'une partie du domaine public par les concessionnaires de réseaux de distribution d'électricité, et qu'elle évolue chaque année au 1^{er} janvier proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

En conséquence, le plafond fixés en 2024 est le suivant : pour les communes dont la population totale est inférieure ou égale à 2000 habitants, la redevance maximale applicable est de 239 €.

Ainsi, la commune de SAINT-CLAIR dont la population totale est de 1 284 habitants percevra une redevance de 239 €, montant réglé par virement bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches pour percevoir la redevance au titre de l'occupation du domaine public.

5°/ Clôture du budget annexe PUP

Considérant qu'il n'y a plus lieu d'enregistrer les écritures comptables pour la gestion du Plan Urbain Partenarial du lieudit Bellevue.

Le Maire propose aux conseillers municipaux, la clôture du budget annexe PUP au 31/12/2023. Les résultats de ce budget seront repris au budget principal à la clôture du compte administratif.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le comptable public à procéder le cas échéant à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune.

6°/ Acceptation passif et actif du budget PUP

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur la clôture et la dissolution du budget annexe PUP à la date du 31/12/2023, avec la reprise des résultats, de l'actif et du passif par le budget principal de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la clôture et la dissolution du budget annexe PUP à la date du 31/12/2023 avec la reprise des résultats, de l'actif et du passif par le budget principal de la commune. Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

7°/ Questions diverses

Boite à livres

Une boite à livres plus grande a été confectionnée en lieu et place de la boite actuelle, qui sera mise à disposition des livres enfants.

Rue du centenaire

Les travaux vont débuter fin avril par des travaux sur le réseau eau. L'enrobée sera effectué ultérieurement. Les travaux sont réalisés en concertation avec la commune de Savas.

Ecole les Géraniums

L'école a fait l'objet d'une évaluation. Claude CHAPUIS pour la mairie de St Clair et Evelyne LENOBLE pour la mairie de Savas, ont participé au temps d'échange.

Séance levée à 20h20

Prochain conseil municipal le 03 juin 2024.